

L'AGRICULTURE

NIAGARA-ON-THE-LAKE—LA CONSTRUCTION D'UN POSTE D'INSPECTION DES ANIMAUX

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Il s'agit de Niagara-on-the-Lake où son ministère fait construire actuellement un poste d'inspection des animaux. Je suis certain qu'il le sait. Sauf erreur, le ministre a reçu la visite de représentants de cette ville à son bureau de Windsor le 23 avril, et il a ordonné lui-même de suspendre les travaux de construction le 1^{er} mai. Je me suis renseigné auprès du maire de Niagara-on-the-Lake ce matin à 11 heures environ, et j'ai appris que les travaux de construction se poursuivent. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi les travaux de construction se poursuivent ce matin alors qu'il a ordonné lui-même de les suspendre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, certaines des déclarations du député sont exactes. On construit effectivement un poste d'inspection des animaux dans cette région, près du pont Queenston. Je ne suis pas du tout satisfait de la façon dont on s'y est pris. J'ai ordonné d'arrêter les travaux de construction, et je suis sérieux. J'ai dit ce matin que j'irais là-bas en personne et que je raserai l'édifice avec un bulldozer si on n'arrête pas les travaux.

M. Mayer: Monsieur le Président, je ne ferai pas de commentaire sur l'idée de raser au bulldozer. J'ose seulement espérer que le ministre est sérieux, car bien des gens sont bouleversés de voir que les travaux de construction se poursuivent alors que le ministre a ordonné lui-même de les arrêter.

LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, je voudrais poser une question plus détaillée au ministre. Sauf erreur, le gouvernement a consacré bien trop d'argent à l'achat de ce terrain; il ne respecte pas les règlements municipaux ni certains règlements provinciaux; il n'a pas tenu compte des vœux de la population de l'endroit et il ignore les requêtes personnelles du ministère. Je me demande si le ministre serait disposé à revoir les méthodes employées par le ministère pour localiser ce genre d'installation afin de veiller à ce que cela ne se reproduise plus. Le ministre peut diriger son ministère de façon à ne pas devoir aller raser ces installations au bulldozer et gaspiller ainsi l'argent que le ministère a dépensé.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait, je crois, qu'une partie des fondations sont faites et que l'on a amené sur place de la pierre et du gravier. Voilà où en sont les travaux de construction. Nous les avons retardés de huit jours. Il y a eu malentendu, si je ne m'abuse, et l'on a recommencé à amener du gravier sur place. J'ai parlé ce matin à mes fonctionnaires et je leur ai dit que nous voulons que les travaux soient suspendus jusqu'à ce que nous sachions exactement ce qui s'est passé, qui a pris certaines initiatives et pourquoi.

Ce n'est pas mon ministère qui achète les emplacements. Le député le sait, j'en suis certain. C'est le ministère des Travaux publics qui achète les emplacements et qui surveille les travaux de construction pour nous. Il y a longtemps que nous avons besoin d'une installation efficace à cause des courses de chevaux et de notre système d'inspection. Par conséquent, on a

Questions orales

décidé de construire cette installation dans cette région. Je le répète, je n'en suis pas du tout satisfait. J'ai un représentant sur les lieux qui veille à ce que les travaux de construction ne se poursuivent pas en ce moment.

Monsieur le Président, d'après les renseignements que j'ai, il me semble que l'on changera d'emplacement; on construira ce poste sur le terrain de l'administration du pont de Queenston ou dans le parc industriel, où il aurait dû être construit. Ce sera l'un ou l'autre.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

LE PLAN DE FINANCEMENT QU'ENVISAGE D'OFFRIR LA BANQUE ROYALE POUR L'ACHAT D'UNE AUTOMOBILE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je voudrais poser ma question au ministre d'État aux Finances. Il nous avait semblé, la dernière fois que la loi sur les banques a été modifiée, après de longs débats, qu'une disposition interdisait aux banques de s'occuper de location d'automobiles et de camionnettes. Apparemment, la Banque royale serait à mettre en œuvre un plan permettant aux clients d'acheter une automobile ou un camion, de lui emprunter l'argent et, au bout de trois ans, de payer le solde du prêt pour prendre possession du véhicule, ou de lui remettre le véhicule.

C'est de toute évidence, une façon de contourner la disposition de la loi, un moyen détourné pour la Banque de faire la location. Le ministre est-il au courant de ce qui se passe? Si oui, que fait-il pour empêcher les banques de poursuivre une activité que la loi sur les banques leur interdit?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous étudions en ce moment la proposition de la Banque royale. Selon les premiers conseils juridiques que nous avons reçus, le véhicule est financé par un prêt et non par voie d'un bail. Il ne semble donc y avoir aucun doute que la Banque agit dans la légalité. Je fais cependant remarquer au député de l'opposition que notre examen de la question n'est pas terminé. Je me ferai un plaisir de lui faire savoir plus tard ce qu'il en est.

● (1150)

ON DEMANDE UNE MESURE MODIFICATIVE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai discuté de la question avec l'inspecteur général des banques hier. Il m'a dit qu'il avait reçu des instances de l'association canadienne des concessionnaires d'automobiles et de l'association canadienne des agences de location d'automobiles. Selon l'avis préliminaire du ministère de la Justice, il ne s'agit effectivement pas d'un contrat de location. Il s'agit plutôt d'un prêt dont le dernier versement est gonflé. La Banque a manifestement cherché et trouvé un moyen détourné de faire ce que la loi sur les banques lui interdit d'entreprendre directement. Si les conseillers juridiques jugent que cette action de la Banque royale est légale, le gouvernement va-t-il présenter une mesure législative pour bloquer cette échappatoire évidente de la loi sur les banques?